

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT BALL



LIGUE REGIONALE DE FOOT BALL BATNA COMMISSION DE RECOURS

Réunion du 19 JANVIER 2017

Etude Affaire N° 01

Recours du club U S RAS EL OUED à l'encontre de la décision de la Commission de Discipline de la Ligue de Wilaya de Foot Baal de B.B.A, Au motif que les sanctions infligées au club sont injustes,

Recours Recevable en la forme, Au fond,

Vu, la feuille de match des officiels,

Vu, les rapports complémentaires signalant les tentatives d'agression des joueurs envers officiels

La pression et l'intimidation faite par le Président de L'U.S. Ras El Oued envers les officiels,

Attendu, que les incriminés se sont rendus coupables d'un acte bannis par la réglementation en vigueur,

Attendu, que le club requérant n'a ramené aucun élément nouveau prouvant le contraire afin de permettre à la Commission de Recours de réétudier l'affaire en question,

Par ces motifs, la Commission de Recours jugeant en dernier ressort décide, de confirmer toutes les décisions prises par les premiers juges dans toutes ses parties

Etude Affaire N° 02

Recours du club I.R.B.TIMGAD à l'encontre d'une décision de la Ligue de Wilaya de Foot Ball de BATNA, au motif que les sanctions infligées Aux incriminés sont trop sévères,

> Recours recevable en la forme, Au fond,

Vu, le recours introduit par le club I.R.B.TIMGAD de la ligue de Wilaya de Foot Ball de BATNA, Vu, la feuille de match, Vu, les rapports des officiels,

Attendu, qu'il ressort que l'arbitre (assistant) a été réellement agressé Par les joueurs de L'I.R.B.TIMGAD et signalés sur la feuille de match,

Attendu, que l'officiel des arbitres confirme sur son rapport les faits advenus ce jour là,

Attendu, que la partie plaignante n'a pas apporté un fait nouveau prouvant le contraire des faits signalés et transcrit sur la feuille de match et, pouvant plaider en faveur des incriminés,

Par ces motifs la Commission Régionale de Recours Jugeant en dernier ressort décide :

De confirmer les discisions prises par les premiers juges dans toutes ses parties.